



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
21 novembre 2007
Français
Original: anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 9 octobre 2007, à 10 heures

Président : M. Wolfe..... (Jamaïque)

Sommaire

Point 62 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)

a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)

c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-53358 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 62 de l'ordre du jour; Développement social
(suite)

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite)** (A/62/71-E/2007/46, A/62/122 et A/62/168)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite)** (A/62/61-E/2007/7, A/62/61/Add.1-E/2007/7/Add.1, A/62/132, A/62/132/Add.1, A/62/154, A/62/157 et A/C.3/62/L.4)
- c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (suite)** (A/62/131 et A/62/131/Corr.1)

1. **M^{me} Zhang** Dan (Chine) dit que l'expansion de l'emploi est un élément important de la politique chinoise de développement macroéconomique et social. Le gouvernement chinois accorde une grande importance à la formation professionnelle et à la réembauche des travailleurs licenciés mais aussi s'emploie continuellement à améliorer son système d'assurance chômage. Grâce à la croissance économique rapide de son pays, cinq millions de chômeurs ont retrouvé du travail au cours de l'année écoulée et, dans les villes, le taux de chômage est actuellement de 4,1%, soit inférieur à la moyenne mondiale. Son gouvernement s'est aussi attaché énergiquement à améliorer le régime de sécurité sociale afin de le rendre universel, aussi bien dans les villes que dans les campagnes d'ici à 2020. La Chine aura ainsi le régime le plus étendu du monde, puisqu'il assurera plus de 20% de la population de la planète.

2. Le vieillissement pose un problème aigu en Chine, particulièrement pour ce qui est de protéger les droits et les intérêts des personnes âgées. Au cours des vingt dernières années, de nombreuses lois et réglementations ont été mises en place et des programmes liés au vieillissement ont été appliqués, créant à l'intention de la population vieillissante un cadre pour un système global sur le plan juridique et celui des orientations. **M^{me} Zhang** Dan espère que le bilan quinquennal du Plan d'action international de

Madrid sur le vieillissement servira de base à l'action future de son pays dans ce domaine. Elle souhaite aussi que l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées favorise une application plus complète du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

3. **M^{me} Gendi** (Egypte) dit que l'Egypte place le développement social au premier plan de ses priorités et souligne qu'il importe que tous les êtres humains en bénéficient pleinement, en particulier dans les pays en développement.

4. Le plein emploi et un travail décent pour tous représentent la pierre angulaire de l'élimination de la pauvreté et de l'intégration sociale. La montée du chômage partout dans le monde depuis dix ans a aggravé la pauvreté et provoqué une désintégration de la société qui incitent la population active mondiale à émigrer de plus en plus et aboutit à l'exode des cerveaux des pays en développement ainsi qu'à une exacerbation des extrémismes, de la violence et de la criminalité. La lutte contre le chômage est donc indispensable à la stabilité sociale. Néanmoins, le chômage restera un problème tant qu'on n'aura pas réglé ses causes fondamentales, entre autres la dette extérieure, les pandémies, le manque d'instruction, le manque de qualification de la main-d'œuvre et la faible productivité du travail.

5. Le continent africain a essayé de résoudre le problème en appliquant la Déclaration sur l'emploi et l'atténuation de la pauvreté adoptée en 2004 à Ouagadougou. Néanmoins il incombe à la communauté internationale tout autant qu'aux pays en développement de redoubler d'efforts pour atteindre des niveaux supérieurs de développement social ainsi que le plein emploi et offrir un travail décent à tous. Elle a un rôle à jouer pour développer la capacité de création d'emplois de l'Afrique, accroître les compétences des ressources humaines et appuyer les pays du continent pour qu'ils atteignent les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays en développement, particulièrement en Afrique, ont besoin qu'on les aide à formuler leurs politiques sociales et économiques afin de renforcer les secteurs de la production qui pourraient fournir davantage d'emplois, particulièrement aux jeunes. Il faut pour cela des ressources financières accrues, au niveau national et au niveau international, obtenues soit par le biais de l'aide publique au développement (APD), soit par l'investissement national ou extérieur.

6. Une assistance devrait être apportée en particulier aux petites entreprises qui sont une source importante de création d'emplois. Il faudrait aussi s'attacher spécialement à garantir un salaire minimum et à protéger la santé et la sécurité des travailleurs car la sécurité économique et sociale en dépendent et sont menacées par la réduction radicale de l'APD destinée à développer les services sociaux et l'infrastructure en Afrique.

7. L'Égypte lutte pour maintenir le chômage au niveau minimum par des politiques nationales globales visant à porter la qualité de l'enseignement au niveau international et à fournir une formation dans des domaines qui sont essentiels pour le développement. Elle a fait des progrès significatifs vers l'égalité des sexes dans l'emploi et au aussi renforcé les petites entreprises et favorisé des partenariats de travail entre les pouvoirs publics, le secteur privé et les travailleurs; elle a aussi amélioré les services sociaux et les services de santé destinés aux travailleurs, tout cela dans le cadre d'une stratégie ambitieuse de réforme politique, économique et sociale reposant sur les notions de partenariat social, d'inclusion, de diversité et d'effort commun.

8. Prenant la parole en sa qualité de représentant de la jeunesse suédoise, **M. Ehrling** (Suède) dit que les jeunes doivent être considérés comme un source d'innovation, de développement et de croissance économique. La moitié de la population mondiale a moins de 26 ans. Tout le monde doit exploiter le potentiel que cette situation implique. La jeunesse du monde mérite d'avoir sa place dans la société et le pouvoir de décider de son avenir. Des organisations dirigées par des jeunes peuvent lui en donner les moyens.

9. Le plus grand défi pour sa génération, c'est le changement climatique. Lui qui représente la jeunesse suédoise, il est fier des efforts que son pays déploie pour faire accepter une nouvelle charte du climat mondial. Les générations présentes et à venir ont besoin d'un accord plus fort que le Protocole de Kyoto. Les organisations suédoises de jeunes vont prolonger les efforts des pouvoirs publics en invitant d'autres jeunes à une conférence mondiale sur le climat et la sécurité, ce qui, il l'espère, marquera une première étape vers la participation des jeunes à la formulation de solutions globales au changement climatique.

10. Le chômage des jeunes pose un défi de taille à tous les pays, où qu'ils se trouvent et quel que soit leur état de développement. Il est source d'aliénation et d'impuissance. Les jeunes qui entrent sur le marché du travail ont besoin d'être spécialement soutenus, par exemple par une éducation non scolaire ou une formation professionnelle qui vienne compléter l'enseignement scolaire. Les organismes de la société civile pourraient aider les jeunes à s'épanouir en leur donnant une expérience de travail dans le secteur à but non lucratif, et les jeunes pourraient ensuite mettre à profit cette expérience en travaillant dans des entreprises du secteur privés.

11. La société mondiale est une réalité et on ne peut pas admettre que des règles dépassées en matière d'octroi de visas empêchent les gens d'aller dans d'autres pays ou d'y chercher du travail. Il ne doit pas y avoir de contradiction entre le droit à la liberté de circulation reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la sécurité des pays. Néanmoins, il y a des gens qui franchissent les frontières non pas pour chercher du travail ou pour leurs loisirs mais pour survivre. Certains fuient des pays où on tue ceux qui aiment simplement des personnes du même sexe. Les préférences sexuelles doivent donc être considérées comme des motifs pour l'octroi de l'asile.

12. Le monde ne peut pas se permettre de continuer à gaspiller la richesse que représentent les jeunes, qui sont la clé du développement. M. Ehrling propose que les États membres adoptent les buts et cibles du thème relatifs aux jeunes et à l'économie mondiale dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

13. Prenant la parole en qualité de représentante des jeunes de son pays, **M^{me} Rom** (Suisse) dit que pour libérer potentiel que représentent les jeunes dans l'économie mondiale, il faut leur garantir les droits que leur reconnaissent la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en particulier trois d'entre eux. Premièrement, tout le monde a droit à un niveau de vie décent mais près de la moitié des jeunes dans le monde doivent vivre avec moins de deux dollars par jour et ils ne vivent pas tous dans des pays en développement. En Suisse, par exemple, près de la moitié de tous les bénéficiaires de l'assistance sociale sont des enfants ou des adolescents. Combattre la pauvreté des jeunes non seulement constitue un devoir moral mais aussi est dans l'intérêt des sociétés car la

stabilité sociale et politique en est renforcée. Les gouvernements doivent reconnaître le problème de la pauvreté des jeunes, recueillir des données à son sujet, et agir de sorte que les jeunes exercent leur droit à un niveau de vie décent : il doivent œuvrer dans ce sens en collaboration avec les jeunes eux-mêmes, qui souhaitent participer sur un pied d'égalité au développement de leur société.

14. Deuxièmement, tous les jeunes ont droit à l'éducation, essentielle pour qu'ils réussissent socialement. Néanmoins, dans certaines parties du monde, ce droit est fréquemment refusé aux filles et aux jeunes femmes et, dans beaucoup de pays européens, les enfants roms, garçons ou filles, n'ont pas accès au système d'enseignement dans des conditions d'égalité. Troisièmement, les jeunes doivent bénéficier effectivement droit d'une protection sociale. Dans les pays en développement, on estime que 85% des jeunes travaillent dans le secteur non structuré, où ils sont exposés au plus au point à l'exploitation et à des conditions de travail dangereuses. Des régimes de micro assurance pourraient garantir une protection sociale aux jeunes en les aidant à sortir du cercle vicieux de la pauvreté et de la vulnérabilité.

15. Il faut des lois qui garantissent les droits des jeunes à un niveau de vie décent, à l'éducation et à la protection sociale, et notamment qui oblige d'autres acteurs que l'État, par exemple les sociétés internationales et les institutions financières, à s'acquitter de leurs obligations sociales. Un effort spécial doit être fait pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des filles et des jeunes femmes ainsi que d'autres groupes vulnérables ou marginalisés. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse peut servir l'exercice de leurs droits par les jeunes mais il ne s'étend pas à tous les domaines actuellement importants. M^{me} Rom appelle donc les États membres à adopter le supplément proposé au Programme d'action mondial (A/C.3/62/L.4).

16. **M. Romero-Martinez** (Honduras) note que la Commission est saisie de nombreuses questions importantes, qui méritent toutes la plus grande attention de la part des États membres. Parmi elles figure la protection des droits fondamentaux des migrants tels qu'ils ont été mis en relief dans la Déclaration ministérielle adoptée par le Groupe des 77 en septembre 2007. Les migrants sont des gens qui, souvent, ont quitté leur pays en quête d'une vie meilleure et ils méritent qu'on leur manifeste un

respect et une solidarité sans réserve. Une autre question d'importance est la pauvreté et la lutte contre le chômage. Une autre encore qui appelle la plus haute attention est la prévention et le traitement du VIH/sida. Il faut dépasser le stade de l'indifférence à leur égard et redoubler d'efforts au niveau international. L'épouse du Président du Panama a organisé une coopération avec ses homologues du monde entier dans ce sens.

17. La délégation hondurienne appuie pleinement ce qui est fait pour établir l'égalité entre les sexes et défendre les droits des femmes. L'ONU devrait être au premier rang de la lutte visant à permettre aux femmes de tous les coins de la planète d'exercer leurs droits complètement et sans réserve. Les États membres doivent défendre la famille de manière absolue. Les besoins des mères et des enfants – qui sont indissociables – ainsi que ceux des personnes âgées ou handicapées sont des réalités tangibles qui exigent que l'on agisse rapidement et concrètement. La jeunesse, c'est le présent et l'avenir d'un monde meilleur et elle mérite une attention particulière, de même que la protection des droits des peuples autochtones.

18. En qualité de Président du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, M. Romero-Martinez a le plaisir d'annoncer que l'Institut est en train de venir à bout de ses difficultés financières. Cependant, il invite instamment les États membres à continuer de l'appuyer par des contributions volontaires sans lesquelles il ne peut pas survivre.

19. Parlant au nom du Groupe de Rio, **M. Del Rosario Ceballos** (République dominicaine) dit qu'un emploi productif et un travail décent pour tous sont les éléments clés du développement et devraient donc figurer au premier rang des priorités en matière de coopération internationale. Les pays du Groupe de Rio sont attachés à leur succès et à cette fin ont établi des règles de conduite et des stratégies, entre autres un dialogue social, mécanisme indispensable pour le développement d'un consensus et d'une volonté de réussite. Le chômage est l'une des principales causes de pauvreté mais le nombre de travailleurs pauvres montre clairement que l'emploi seul ne suffit pas à garantir un niveau de vie décent.

20. L'Amérique latine et les Caraïbes restent la région de la planète où les inégalités sont les plus grandes. Bien que la plupart des pays qui s'y trouvent

aient un revenu moyen, une grande partie de leurs habitants restent pauvres. Les pays de la région prennent des mesures pour surmonter le problème, afin d'obtenir les résultats souhaités, la communauté internationale devrait concevoir des stratégies propres à encourager la croissance économique, y compris améliorer une concurrence équitable par l'élimination des subventions et d'autres distorsions du commerce international. Les pays d'Amérique latine intensifient leur coopération stratégique dans des domaines très divers liés au développement, par une coopération technique et l'échange des meilleures pratiques et d'autres outils de coopérations Sud-Sud. La mondialisation oblige les pays à œuvrer ensemble pour résoudre les problèmes communs et continuer d'élaborer des mécanismes de coopération internationale. Le Groupe de Rio attache une importance particulière à l'engagement des pays développés de consacrer 0,7% de leur produit national brut à l'APD.

21. Le secteur privé et la société civile devraient participer davantage à la conception et la mise en œuvre de stratégies visant non seulement à éliminer la pauvreté et la faim mais aussi à régler d'autres problèmes dont souffrent les groupes vulnérables, particulièrement les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les handicapés, les migrants et les peuples autochtones. Le chômage des jeunes demeure un problème que la communauté internationale doit résoudre d'urgence en trouvant des solutions novatrices et efficaces comme celles que le Secrétaire général a proposées dans son rapport (A/61/122), y compris en développant des petites et moyennes entreprises et en constituant des coopératives afin de créer des emplois.

22. Le Groupe de Rio appuie sans réserve le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et renouvelle son engagement de protéger les droits et la dignité des handicapés, en se félicitant de l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de son Protocole facultatif. Enfin, le Groupe de Rio reconnaît l'apport important des migrants au développement de leur pays d'origine ainsi que du pays d'accueil, et il appelle tous les pays à veiller à ce que leurs droits fondamentaux soient protégés, quelque soit leur statut en matière d'immigration.

23. **Mme Al-Thani** (Qatar) dit que le Qatar met en œuvre un programme de développement social ambitieux dont le pivot est la mise en valeur des

ressources humaines et le respect des droits fondamentaux de tous les habitants. L'investissement est accru dans l'infrastructure et les services sociaux notamment au profit de la famille, des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées.

24. Le Programme des Nations Unies concernant la famille devrait viser principalement à améliorer les capacités nationales d'élaboration d'une politique de la famille par une collaboration entre les États membres, le système des Nations Unies, la société civile et d'autres acteurs intéressés, au service donc des objectifs de l'Année internationale de la famille. Le Qatar fait partie des auteurs d'un projet de résolution sur la famille qui est proposé à la session en cours et vise à stimuler le développement de capacités et à favoriser un consensus au lieu d'encourager les divisions politiques.

25. L'Institut international de Doha pour l'étude de la famille a été créé récemment au Qatar pour régler les questions d'intérêt mondial et appuyer les initiatives de l'ONU concernant la famille. Il se consacre à l'élaboration de mesures pragmatiques utiles à tous les pays, indépendamment des idéologies.

26. Au sujet de la jeunesse, la délégation du Qatar approuve la recommandation présentée dans le rapport du Secrétaire général (A/62/61) au sujet de la nécessité de formuler des politiques nationales concernant la jeunesse et le marché du travail et de définir un ordre national de priorités pour les actions à mener. Au service de ces objectifs, le Qatar a défini une stratégie nationale dans l'intérêt de la jeunesse pour la période 2008-2013 qui prolonge les efforts déployés depuis 2006.

27. Les rapports du Secrétaire général sur le développement social soulignent à juste titre qu'il faut développer les capacités au niveau national. Le Qatar est prêt à coopérer avec les programmes de l'ONU concernant la famille, la jeunesse et le vieillissement, particulièrement dans le domaine du développement institutionnel.

28. **M^{me} Jahan** (Bangladesh) accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général présenté dans le document A/62/122 mais constate malheureusement que les résultats ont été insuffisants dans l'application des politiques macroéconomiques visant la croissance de l'emploi et la réduction de la pauvreté. Il faut se préoccuper davantage des pauvres ruraux et de ceux dont la protection sociale est

insuffisante dans le secteur non structuré, particulièrement lorsqu'il s'agit de femmes.

29. Le développement de la mobilité de la main-d'œuvre est maintenant une composante indispensable de l'économie mondiale et les politiques à ce sujet doivent répondre aux besoins sociaux et s'opposer à l'exclusion. Dans beaucoup de pays en développement comme le Bangladesh, les migrations temporaires de main-d'œuvre contribuent à atténuer la pauvreté. En raison du lien étroit entre les migrations et le développement, il faut redoubler d'efforts au niveau international pour faciliter la libre circulation de la main-d'œuvre. A ce sujet, il faut espérer que l'élan nécessaire sera imprimé aux négociations du Mode IV à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

30. Le Bangladesh demeure résolu à obtenir des résultats dans tous les domaines du développement social, conformément aux objectifs définis au Sommet mondial pour le développement social et aux Objectifs du Millénaire pour le développement. En particulier, un programme stratégique en huit points visant à réduire la pauvreté est mis en œuvre dans le cadre du Document de stratégie pour la réduction de pauvreté et il concerne l'emploi, la nutrition, l'éducation, la gouvernance locale, la santé maternelle, l'assainissement et l'eau pure, la justice pénale et le suivi. Le Bangladesh a adopté une approche au développement qui place l'être humain au cœur de celui-ci en associant l'action publique, les initiatives privées et la mobilisation communautaire.

31. Au Bangladesh, le gouvernement et aussi la société civile reconnaissent le rôle central de la famille dans le développement. Divers programmes de planification de la famille ont donné de bons résultats en améliorant la santé maternelle et réduisant sensiblement le taux de natalité et le taux de mortalité infantile. Des microcrédits accordés à plus de 12 millions de personnes ont contribué à réduire la pauvreté. Le Bangladesh serait heureux de communiquer les acquis de son expérience à tous les pays intéressés. Il est aussi prêt à appuyer les initiatives de l'ONU concernant les questions familiales, dans l'esprit des recommandations du document A/62/132. La coopération internationale, de même que l'édification de capacités au niveau national et par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille, pourrait servir les buts des politiques de la famille.

32. Le Bangladesh a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées et se prépare à la ratifier. Néanmoins les pays en développement ont besoin d'urgence que la communauté internationale leur apporte un appui technique et financier pour l'appliquer intégralement. Dans ces pays, environ 90% des enfants handicapés ne peuvent pas aller à l'école. Il est donc indispensable d'intégrer les questions liées au handicap dans le programme international de développement. Le Bangladesh s'est doté d'une politique nationale pour les personnes handicapées et a adopté en 2001 une loi relative à leur protection sociale. Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour améliorer la situation de ces personnes, entre autres il a défini une proportion de postes qui leur sont réservés à tous les niveaux dans la fonction publique, leur fournit une assistance financière et a créé des programmes et des installations d'enseignement spécialisé.

33. Le vieillissement demeure un problème important pour les pays en développement. La coopération internationale et l'édification de capacités sont essentielles pour l'application intégrale du Plan d'action de Madrid. Des politiques concernant le « vieillissement actif » pourraient servir à maintenir les personnes âgées au sein de la population active en fonction de leurs aptitudes et de leurs préférences. Néanmoins, les pays en développement manquent de moyens pour de telles initiatives; la coopération technique entre États membres est donc vitale. Au Bangladesh, environ 5 millions de gens ont plus de 60 ans. Le ministère de la protection sociale s'emploie à mettre en œuvre le volet du Plan d'action de Madrid qui concerne l'élimination de la pauvreté, entre autres par la création de régimes de retraite.

34. L'analphabétisme des jeunes, et particulièrement des jeunes femmes, pose un problème appréciable. Pour améliorer la situation des 45 millions de jeunes que compte le Bangladesh, une part majeure du budget national a été affectée à l'éducation, qui est gratuite jusqu'à la 12^{ème} classe. Au Bangladesh il y a maintenant parité entre les filles et les garçons dans le primaire et le secondaire, conformément au troisième but du Millénaire pour le développement, et le taux d'inscription dans le primaire est le plus élevé du monde en développement. Des efforts sont déployés pour étendre l'alphabétisation des adultes et l'enseignement parascolaire. De plus, le gouvernement a adopté une politique de la jeunesse conforme au

Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Sa délégation fait siennes les observations présentées par le Secrétaire général dans le document A/62/168 au sujet de la nécessité de développer les possibilités d'emploi pour les jeunes. Dans ce contexte, il est nécessaire d'adopter des politiques pour réduire l'inégalité des revenus, accroître la sécurité de l'emploi et distribuer équitablement les bienfaits de la croissance économique.

35. Assurer le développement social est un devoir collectif au niveau national comme au niveau international. La communauté internationale doit donc redoubler d'efforts pour compléter les initiatives nationales par une intervention de toutes les parties prenantes.

36. **Monseigneur Migliore** (Observateur du Saint-Siège) dit qu'au Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995, les États membre des Nations Unies ont affirmé qu'il fallait s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté, réduire l'inégalité et la marginalisation et assurer une pleine intégration sociale. Le débat international s'est ensuite déplacé vers une action globale visant à éliminer la pauvreté extrême en mettant en œuvre les Objectifs du Millénaire pour le développement, vers la nécessité de l'équité dans les relations financières et commerciales et vers divers facteurs qui provoquent ou exacerbent la pauvreté.

37. Ce débat est certes important mais il faut se souvenir qu'il n'est pas possible d'isoler les politiques économiques des politiques sociales si l'on veut atteindre les objectifs tant des unes que des autres. Les années qui se sont écoulées depuis le Sommet de Copenhague ont été les témoins d'un creusement des inégalités entre les riches et les pauvres et entre les pays développés et les pays en développement, et aussi à l'intérieur des pays eux-mêmes. En général, la croissance économique mondiale n'a pas bénéficié aux membres les plus pauvres de la société.

38. Quelques États seulement sont arrivés à conjuguer harmonieusement les succès de l'économie mondiale et le maintien de la protection sociale. Dans beaucoup, riches ou pauvres, de nouvelles formes de pauvreté sont apparues, notamment les rapports sociaux et les réseaux unissant les groupes vulnérables se sont délités. Le Sommet de Copenhague avait prévu ces évolutions; pour cette raison, la Déclaration et le

Programme d'action de Copenhague conservent toute leur actualité.

39. Alors que c'est principalement aux États qu'il incombe de garantir l'équité sociale, la communauté internationale a un rôle à jouer en créant des conditions commerciales et financières propices à la croissance de toutes les économies nationales, en aidant les États à se doter de politiques qui défendent les catégories défavorisées et en développant la solidarité et l'autonomie des pauvres.

40. L'éducation constitue la base de toutes les politiques sociales mais sa valeur va au-delà du développement économique et de la satisfaction des besoins essentielles : elle permet aux personnes et aux peuples d'établir des relations fondées sur le respect mutuel. Elle stimule aussi la lutte contre la corruption, qui érode les possibilités économiques des plus pauvres, et aide à mettre en place un cadre juridique permettant le développement de libre entreprise tout en défendant les droits sociaux et économiques de chacun.

41. L'élimination de la pauvreté et l'exercice intégral des droits sociaux de base par tous constituent un objectif moral. Ils doivent donc faire partie des buts de toutes les politiques économiques et de développement et c'est par rapport à eux que devra se mesurer le succès ou l'échec de ces politiques.

42. Prenant la parole en qualité de représentante de la jeunesse finlandaise, **M^{me} Aromaa** (Finlande) dit que les jeunes ont un apport essentiel à fournir au développement et qu'il faut leur confier un rôle actif dans la lutte contre le changement climatique pour le monde de demain, qui est créé par les responsables d'aujourd'hui. Il faut non seulement leur offrir des possibilités de participer aux décisions qui touchent leurs propres vies mais aussi leur donner accès à l'éducation et à l'emploi. En plus de l'enseignement officiel, l'enseignement parascolaire donne aux jeunes, par le biais des organismes de jeunes, les compétences dont ils ont besoin pour assumer des fonctions au sein de leurs collectivités. Le chômage peut toutefois gêner leur intégration sociale. Les organisations internationales, les gouvernements et les organismes de jeunes doivent donc œuvrer ensemble pour trouver des moyens d'avancer sur ce front. Le Réseau pour l'emploi des jeunes du Secrétaire général et son groupe consultatif sur la jeunesse offrent un bon exemple d'une telle coopération.

43. Soulignant que la participation des jeunes ne doit pas être réservée à quelques élus, M^{me} Aromaa appelle tous les États membres à honorer leurs engagements contractés dans le cadre du Programme d'action mondial pour la jeunesse. Enfin, elle les invite instamment à prendre toutes les mesures possibles pour conclure un accord strict s'imposant aux parties sur la réduction des émissions, car il est indispensable pour la planète et pour la survie des générations futures.

44. **M. Yousfi** (Algérie) dit que les divers rapports présentés par le Secrétaire général sur la question du développement social montrent que la Déclaration de Copenhague conserve tout son intérêt car ses buts sont loin d'être atteints. Bien que des résultats aient été obtenus, la pauvreté et le chômage continuent de toucher de nombreuses régions du monde, dans certains cas en alimentant la violence et l'extrémisme qui menacent la paix et la sécurité internationales.

45. Afin de créer 2 millions d'emplois nouveaux d'ici à 2012, le gouvernement algérien a adopté un certain nombre de programmes pour aider les jeunes, les nouveaux diplômés et les chômeurs à trouver du travail, ainsi qu'un système de microcrédit destiné principalement aux femmes. Ces initiatives ont déjà porté leurs fruits : le chômage, qui atteignait 17,7% en 2004, a reculé jusqu'à 12,3% en 2006. De plus, un régime complet d'assurance sociale est garanti à tous les travailleurs et aux personnes qui sont à leur charge. C'est aux gouvernements qu'il incombe en premier d'assurer le plein emploi et un travail décent à tous, mais la coopération internationale a aussi un rôle important à jouer dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité en favorisant un système de commerce équitable, un environnement favorable aux investissements et la libre circulation des capitaux et des personnes.

46. Le problème posé par le vieillissement touche les pays développés comme les pays en développement et est parti pour revêtir davantage d'acuité dans les années à venir. La situation des personnes âgées, qui continuent de fournir un apport à la société même après qu'elles ont cessé de travailler, devrait continuer donc être considérée en priorité.

47. Les personnes handicapées continuent de souffrir de préjugés et de discrimination qui gênent leur intégration sociale. La Convention relative aux droits des personnes handicapées représente donc un élément important qui contribuera à améliorer la situation des

personnes handicapées et à les protéger de la discrimination. L'Algérie est fière de compter parmi les premiers signataires de cette convention et de son Protocole facultatif.

48. **M^{me} Viotti** (Brésil) dit que son gouvernement est résolu à atteindre les objectifs de développement social définis au Sommet de Copenhague et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et a adopté des politiques visant à conjuguer développement social et croissance économique. Le programme « Faim zéro » vise à éliminer la faim et à réduire la pauvreté, alors que le programme de transfert de revenus « Bolsa Familia » a aidé à sortir 11 millions de familles de la pauvreté. En outre, de nouvelles formes de prêts aux consommateurs mettent pour la première fois le crédit à la portée de vastes pans de la population. De telles initiatives aident à édifier une société plus équitable et davantage fondée sur la participation et contribuent à la croissance économique. Le chômage a atteint son niveau le plus bas depuis 1997 et plus de 8 millions d'emplois ont été créés au cours des quatre dernières années. Le nombre de personnes pauvres a nettement diminué et le premier Objectif du Millénaire pour le développement est sur le point d'être atteint au Brésil avec dix ans d'avance.

49. Le Programme national pour l'inclusion de la jeunesse aidera quelque 4 millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans ayant quitté l'école avec peu de qualifications en leur fournissant un appui financier qui leur permette de terminer leurs études scolaires de base et d'entreprendre une formation professionnelle. Dans le cadre du Programme de l'université pour tous, lancé en 2004, plus de 160 000 bourses ont été accordées en 2007, et 180 000 autres le seront en 2008.

50. En 2003, le Brésil a adopté une législation concernant les droits des personnes âgées de plus de 60 ans. Le plan du gouvernement pour les personnes âgées inclut des mesures pour empêcher la violence et favoriser l'inclusion sociale. En outre, plus d'un million de Brésiliens de plus de 65 ans reçoivent une allocation qui vient compléter leur revenu familial.

51. Le Brésil a l'intention d'investir plus d'un milliard de dollars au cours des trois prochaines années dans des programmes intéressant ses 24 millions de personnes handicapées, par exemple celui qui prévoit des installations de formation spéciale. La Convention relative aux droits des personnes handicapées et son

Protocole facultatif devraient être ratifiés prochainement par le Congrès.

52. Dans l'esprit de la coopération internationale, le Brésil a lancé en 2004 l'Action contre la faim et la pauvreté avec la France, le Chili et l'Espagne. Cette action a eu pour premier résultat la création de la Facilité internationale d'achat de médicaments, conçue pour permettre l'achat de médicaments à prix réduit contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

53. Comme le prévoit le huitième Objectif du Millénaire pour le développement, le Brésil appelle à un véritable partenariat mondial pour surmonter les obstacles structurels à la croissance et au développement. La bonne gouvernance ne suffira pas à réduire la pauvreté. Les efforts déployés par les pays pauvres doivent être soutenus par l'APD apportée par les pays développés et par l'accès à leurs marchés, ainsi que par une architecture financière plus favorable au développement.

54. **M. Rachkov** (Biélorus) dit que l'importance du développement social dans le travail de l'ONU a été soulignée dans de nombreux documents importants comme ceux qui sont issus du Sommet mondial pour 2005. Parallèlement, les conditions sociales varient d'un pays à l'autre; il faut donc aussi des mesures nationales pour favoriser le développement social. Le chômage et les inégalités sociales constituent les principaux obstacles au développement socioéconomique et appellent une plus grande attention de la part des États

55. Depuis plus de 10 ans, le gouvernement du Biélorus a entrepris de soutenir la croissance économique tout en répondant aux besoins sociaux de sa population. Le Produit national brut (PNB) s'accroît de plus de 10% par an et un système solide de protection sociale a été mis en place. Selon un rapport récent de la Commission européenne, le Biélorus a un niveau de chômage actuellement d'un pour cent, l'un des plus faibles de tous les pays européens, alors que les salaires sont en hausse. Les efforts déployés pour créer des emplois et stimuler l'entrepreneuriat privilégient les villes de petite et moyenne importance ainsi que les zones rurales, et le microfinancement joue un rôle capital.

56. Le gouvernement du Biélorus agit pour favoriser l'emploi des personnes handicapées en indemnisant les employeurs qui achètent du matériel spécial pour ces personnes et en fournissant une formation

professionnelle et des dons à celles qui sont au chômage. Des mesures sont aussi prises pour développer l'emploi dans le secteur agricole par la création de nouveaux « établissements agricoles », la fourniture d'une formation supplémentaire et le développement des entreprises indépendantes dans les zones rurales.

57. L'éducation et l'alphabétisation sont des facteurs essentiels du développement socio-économique. Les dépenses consacrées chaque année à l'enseignement s'élèvent à 6% du PNB, et sont donc supérieures à celles de beaucoup de pays développés. D'après le *Rapport sur l'état de la population mondiale*, publié par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Biélorus a l'un des taux d'analphabétisme les plus bas du monde : il est d'un pour cent seulement chez les femmes de plus de 15 ans et nul chez les hommes du même âge. L'enseignement secondaire est gratuit et l'enseignement supérieur est ouvert à tous sur concours. Le Biélorus s'attache tout spécialement à garantir l'égalité d'accès à l'enseignement aux jeunes, qu'ils vivent dans les campagnes ou dans les villes.

58. Au Biélorus, la politique sociale réserve traditionnellement une importance particulière aux mesures destinées aux personnes âgées, surtout celles qui ont participé à la deuxième guerre mondiale. Quatre lois et cinq programmes nationaux ont été adoptés pour leur assurer une protection sociale et un niveau de vie adéquat.

59. Enfin, la délégation du Biélorus appuie les recommandations du Secrétaire général concernant la nécessité d'une protection sociale universelle et l'importance de politiques économiques et sociales axées sur un travail décent pour tous.

60. Parlant en qualité de représentante de la jeunesse allemande, **M^{me} Köberle** (Allemagne) dit qu'en 2007 deux faits dans son pays et partout dans le monde ont marqué l'esprit des jeunes : il y a eu le Sommet du G-8 et on est à mi-parcours par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Pendant toute l'année, les jeunes ont organisé des réunions pour leurs propres sommets parallèles afin de dire ce qu'ils pensent de la nécessité d'une plus grande égalité, d'une élimination de la pauvreté et du besoin d'une éducation de base pour tous. Ils considèrent que les États doivent rechercher des ripostes multilatérales à ces problèmes et le faire dans le cadre du système des Nations Unies. Les jeunes ne peuvent pas accepter que le succès dans

le secondaire et à l'université dépende de leur milieu social ou familial; ils exigent l'égalité des chances pour tous et particulièrement pour les jeunes handicapés, les migrants et les minorités. Les Romas, par exemple, restent en Europe la minorité la plus en butte aux discriminations. Les jeunes pourraient mieux s'épanouir, obtenir un emploi décent et sortir de la pauvreté si on investissait davantage dans l'enseignement, scolaire ou parascolaire.

61. Parlant en qualité de représentant de la jeunesse de son pays, **M. Mack** (Allemagne) dit que les jeunes veulent aussi pouvoir bénéficier de la mondialisation dans des conditions d'égalité. Les échanges internationaux de jeunes représentent un moyen de choix pour lutter contre le racisme et édifier la paix mais, en raison des restrictions dans l'octroi des visas, seuls quelques-uns peuvent franchir légalement les frontières. Les jeunes sont la plus grande richesse du monde mais ils doivent être autonomes. Les jeunes et leurs organismes sont souvent en avance sur les politiques et il faudrait qu'ils puissent participer à la vie politique. La participation de délégués de la jeunesse aux délibérations de l'Assemblée générale devrait constituer un exemple pour la participation des jeunes aux niveaux locaux, régionaux et nationaux.

62. M. Mack invite instamment les États membres à redoubler d'efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et aussi ratifier et appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant. Il lance un appel aux gouvernements pour qu'ils appuient énergiquement le Fonds des Nations Unies pour la jeunesse et les incite à appuyer le travail d'éducation parascolaire accompli par les organismes dirigés par les jeunes. Enfin, il invite les délégués à adopter le supplément au Programme d'action mondial pour la jeunesse, tel que le Conseil économique et social l'a recommandé (A/C.3/62/L.4).

63. Parlant en qualité de représentant de la jeunesse danoise, **M. Lauritzen** (Danemark) dit que les résultats collectifs obtenus par les États membres par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement ne sont pas à la hauteur de leurs obligations et de leurs promesses. Pour servir les Objectifs, il faut de nouveaux outils et de nouvelles idées, et pour cette raison, la jeunesse a un rôle essentiel à jouer à ce sujet. Les Objectifs marquent le début, et non la fin, de l'action mondiale; ils ont été définis dans l'intérêt des générations futures et sont particulièrement importants pour les jeunes, qui dirigeront le monde de demain. Les

jeunes d'aujourd'hui sont de vrais citoyens du monde et ils ont l'énergie et l'enthousiasme nécessaires pour améliorer celui-ci; ils veulent assumer les responsabilités qui accompagnent les possibilités offertes par la mondialisation. Au Danemark, les organismes de jeunes de tous les horizons politiques ont, avec l'appui du gouvernement et du Parlement, mis de côté leurs divergences politiques afin de signer ensemble une proposition pour les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui peut servir de modèle à tous les États membres. M. Lauritzen appelle toutes les nations à travailler avec les jeunes et par leur intermédiaire pour atteindre les Objectifs, lutter contre la pauvreté et la maladie et garantir le développement et la prospérité partout dans le monde.

64. **M. Dacri** (Italie), prenant la parole en qualité de représentant de la jeunesse italienne, dit qu'en raison de la concurrence et de l'évolution rapide des structures économiques, il faut continuellement innover, non seulement dans le domaine économique mais aussi aux niveaux social et culturel. Les jeunes ont un rôle actif à jouer sur le plan national et aussi sur le plan international et doivent pour cela recevoir une formation de haut niveau. Les organisations internationales donnent l'exemple à ce sujet, comme le montrent les nombreux centres de formation du système des Nations Unies qui existent à Turin et le Programme Erasmus de l'Union européenne.

65. Dans le secteur de l'éducation comme dans beaucoup d'autres, la coopération internationale est indispensable pour appliquer les recommandations présentées dans le Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement social (A/62/122). De fait, le gouvernement italien a reconnu récemment l'importance de politiques cohérentes de la jeunesse et a créé un ministère chargé de fonctions spéciales dans ce domaine. Ce ministère a un rôle de coordination et agit dans le cadre du Plan national pour la jeunesse, qui concerne les aspects culturels, sociaux et économiques des politiques de la jeunesse.

66. Les politiques économiques doivent être spécialement axées sur les jeunes, avec l'appui du secteur privé, afin de faciliter leur accès à l'emploi, tandis que l'éducation et la formation doivent tenir compte des besoins du marché du travail. Le Plan national pour la jeunesse cherche donc à aider les jeunes à participer à la société d'information en resserrant la fracture numérique et en développant la

connectabilité et l'accès à l'Internet, en particulier par le biais de prêts à des conditions de faveur. Dans le même esprit d'appui au potentiel novateur des jeunes, l'ONU pourrait vouloir recommander la création de fonds visant à développer leurs compétences conceptuelles et leur instinct créateur. M. Dacri conclut en disant que la participation des représentants de jeunes aux débats de l'Assemblée générale devrait encourager les États membres à appuyer les conseils et forums nationaux de la jeunesse et les faire participer aux décisions concernant les questions qui intéressent les jeunes.

67. **M. Al Bayati** (Iraq) dit, au sujet de la Déclaration universelle des droits de l'homme, que ceux-ci sont à la base de l'existence humaine. Universels, interdépendants et indivisibles, ils sont en outre au cœur de tout ce que les Nations Unies espèrent atteindre dans le domaine de la paix et du développement. Le gouvernement iraquien quant à lui s'efforce d'élaborer de nouvelles politiques de développement dans le but ultime de renforcer l'économie iraquienne et d'accroître la prospérité. Il cherche aussi à relever le niveau de vie et à réduire la pauvreté par diverses mesures d'assistance sociale et le développement socio-économique des zones rurales et reculées. De tels plans de développement sont toutefois gênés par les difficultés que le pays rencontre dans le domaine de la sécurité et qui ont aussi aggravé le chômage. Les activités terroristes d'Al-Qaïda et les vestiges du régime précédents rendent la situation encore plus difficile car ils ont pour cibles l'infrastructure de l'Iraq et en particulier ses classes instruites, ce qui a des conséquences économiques dues à l'exode des cerveaux et des capitaux.

68. La solution des problèmes de sécurité incombe aussi à la communauté internationale. Le gouvernement iraquien s'emploie néanmoins à instaurer la stabilité et à améliorer la vie des familles en s'aidant d'informations et de statistiques à jour sur les ménages. Pour cela aussi, la coordination se poursuit entre les ministères compétents et diverses organisations arabes ou internationales, notamment l'ONU, et les buts importants que constituent le plein emploi productif et un travail décent pour tous sont inclus dans les politiques et stratégies iraquiennes de développement, qui exigent la mobilisation de toutes les ressources disponibles. Une autre mesure importante est représentée par le Pacte international pour l'Iraq, qui s'étend sur cinq ans et vise à édifier

une nation fédérale et démocratique sûre et unie, dans laquelle le gouvernement iraquien s'engagera à combattre la corruption, établir un cadre budgétaire solide et renforcer les institutions nationales.

69. Bref, le gouvernement iraquien est déterminé à sortir le pays de sa situation actuelle et à apporter un grand changement dans les politiques de développement. Il compte aussi sur l'assistance internationale pour reconstruire et développer un Iraq nouveau. La bonne volonté, l'ouverture d'esprit et un respect mutuel sont en outre indispensables pour faire revenir la population iraquienne sur la scène internationale.

70. **M. Lianos** (Chili) dit qu'il faut des politiques de protection sociale, en plus de la croissance économique, pour atténuer la pauvreté et répondre aux besoins des membres vulnérables de la société. La croissance ne produit pas toujours l'emploi. De fait, les statistiques montrent qu'au Chili, comme dans le monde entier, au fur et à mesure que l'économie se développe, les créations d'emploi se ralentissent. De plus, la création d'emploi n'est pas nécessairement synonyme d'emplois socialement protégés et mieux rémunérés. La croissance économique ne conduit pas non plus nécessairement à une réduction de l'inégalité du revenu, l'indice de Gini montrant que de fortes variations des taux de croissance n'ont pas d'effet sur elle. La principale chose à faire est donc de garantir un système public de prestations sociales à tous, pendant toute la vie, avec un accès à l'éducation et à l'emploi et une protection contre la maladie et le handicap. Dans le contexte de la mondialisation, la protection sociale doit être un objectif essentiel de l'action publique.

71. Le Chili a nettement progressé vers la réduction de la pauvreté au cours de ses 17 années de régime démocratique et la proportion de Chiliens vivant en deçà du seuil de pauvreté a reculé au cours de cette période de 40 à 13,7% de la population. Il y est parvenu par un triple système de protection sociale. Le programme « Chile solidario » sert des prestations sociales aux personnes sans abri, aux personnes âgées vivant seules et aux autres catégories à risque. Le programme « Chile Crece Contigo » protège la petite enfance, particulièrement dans les ménages à faible revenu ou dans les familles où la mère travaille, en mettant leur disposition des crèches gratuites et en garantissant l'exercice des droits universellement reconnus de tous les enfants. Le troisième volet du système consiste dans la garantie d'un emploi

socialement protégé à tous les hommes et les femmes et l'instauration d'un régime de retraite universel. Avec toutes ces mesures, le gouvernement chilien surmonte la pauvreté et a presque atteint tous les Objectifs du Millénaire pour le développement. M. Llanos souligne que l'exemple de son pays montre les résultats qui peuvent être obtenus lorsqu'un État intervient activement dans la mise en œuvre de politiques sociales de lutte contre la pauvreté et garantit une protection sociale à tous, particulièrement aux plus vulnérables.

72. **M. Makanga** (Gabon) dit que son pays souscrit pleinement à tous les engagements internationaux dans le domaine du développement social et a donc adopté une politique d'aide aux personnes handicapées et à celles qui vivent dans la pauvreté, notamment l'âge venu.

73. Le gouvernement gabonais a adopté une législation pour protéger les personnes handicapées, qui selon les estimations étaient une dizaine de milliers en 1997. Son assistance est double : aide matérielle sous forme de matériel orthopédique et autre, et aussi aide financière, sous forme d'indemnité spéciale. Pour répondre aux besoins particuliers, il a créé une école nationale pour les enfants malentendants et une unité pour les handicapés mentaux à l'hôpital régional de Libreville. Au niveau international, il a signé l'accord créant l'Institut africain de réadaptation ainsi que la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif. Le principal objectif du gouvernement consiste à garantir l'indépendance des personnes handicapées et à les intégrer dans la société.

74. Conformément au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement adopté en 2002, le gouvernement gabonais a entrepris de mettre en œuvre des stratégies qui empêchent la marginalisation des personnes âgées de sorte qu'elles soient prises en charge par leur famille ou, à défaut, par des institutions spécialisées. L'objectif est de créer une « société sans âge », dans le droit fil de la tradition gabonaise de respect des anciens.

75. En plus de ces mesures visant à protéger les catégories de population vulnérables, le gouvernement gabonais vient de moderniser son système de sécurité sociale afin de rendre le régime d'assurance maladie universel et il a créé une caisse nationale d'assurance maladie. L'extrême pauvreté constitue l'un des plus

graves problèmes de la planète. A ce sujet, la création du Groupe directeur africain pour les Objectifs du Millénaire pour le développement représente une étape très positive. Le classement du Gabon parmi les pays à revenu moyen le place dans une position particulièrement difficile parce qu'il ne bénéficie plus des facilités accordées aux autres pays en développement et consacre 40% de ses ressources budgétaires à rembourser ses dettes.

76. Prenant la parole en qualité de représentante de la jeunesse norvégienne, **M^{me} Nerland** (Norvège) dit que le manque d'eau pure et d'assainissement correct représente l'un des pires problèmes dans le monde et rend difficile la vie de millions d'enfants et de jeunes. Dans les négociations ayant pour cadre l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), certains États demandent que les services liés à l'eau soient libéralisés et s'ouvrent aux sociétés étrangères. Or dans les pays qui ont privatisé leurs services de l'eau, il y a eu d'amples exemples de hausses des prix et de réduction de l'accès à l'eau. L'eau n'est pas une denrée facilement remplaçable par une autre. Le problème ne tient pas à la privatisation en elle-même. Malheureusement, les considérations commerciales l'emportent souvent sur l'intérêt bien compris des personnes privées, même enfants ou jeunes. Il est indispensable que la population participe dans son ensemble à toute décision concernant l'utilisation de l'eau.

77. Il faut permettre aux jeunes de prendre des décisions en connaissance de cause dans les domaines qui touchent à leur vie, comme le prévoit la Convention relative aux droits de l'enfant et les gouvernements devraient prendre des mesures pour faire en sorte que leur voix soit entendue aux niveaux local, régional et national.

78. Enfin, les États membres devraient être incités à appuyer financièrement le fonds que le Conseil d'administration de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains a créé pour offrir des possibilités de développement dont l'impulsion provienne des jeunes citoyens.

79. Prenant la parole en qualité de représentante de la jeunesse slovaque, **M^{me} Dikáčová** (République slovaque) dit que plus des deux tiers des jeunes vivent en Afrique et en Asie et que beaucoup d'entre eux n'ont pas la possibilité de faire des études primaires, d'être en bonne santé et d'exercer leurs droits

fondamentaux. D'autres vivent dans un milieu social instable, manquent de ressources financières et rencontrent d'autres obstacles comme le racisme et la xénophobie, autant de conditions qui nuisent à leur participation au système économique et social.

80. Les jeunes sont en mesure de concevoir des solutions originales et novatrices et de jouer un rôle capital dans divers domaines de la vie sociale et économique. Ils devraient donc avoir la possibilité de participer sur un pied d'égalité aux décisions à tous les niveaux. A cette fin, M^{me} Dikáčová appelle les États membres à accorder aux jeunes l'accès à une éducation correspondant aux besoins du marché du travail et à créer des sociétés qui respectent les droits fondamentaux de la personne humaine.

81. M^{me} Dikáčová demande aussi instamment aux États membres d'appliquer les recommandations présentées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Suite donnée au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (A/62/61/E/2007/7).

82. **M. Kingston** (Nouvelle-Zélande) dit que son gouvernement a adopté trois thèmes stratégiques prioritaires pour la prochaine décennie : transformation économique, identité nationale et familles, pour les jeunes et pour les vieux. Le troisième thème recouvre cinq thèmes subsidiaires, dont l'un est le « vieillissement positif ». Les travaux sur tous ces thèmes fournissent des éléments d'information pour la planification de toute l'administration centrale.

83. L'attachement du gouvernement au thème prioritaire « familles – jeunes et vieux » a eu pour résultat qu'un financement supplémentaire a été accordé pour des programmes d'aide aux personnes âgées, y compris des programmes de services d'appui à domicile et des soins en institutions.

84. En 1990, la Nouvelle-Zélande a créé un Bureau des personnes âgées qui est dirigé, surveillé et appuyé par la Stratégie pour un vieillissement positif. Elle a aussi défini une politique pour protéger les droits et les intérêts des personnes âgées.

85. La Nouvelle-Zélande reconnaît l'importance de consultations régulières avec les personnes âgées de la collectivité au sujet de l'élaboration des politiques. En les incitant à continuer de participer à la vie leur collectivité, elles permettent à tous les Néo-Zélandais

de bénéficier du savoir, des compétences et de l'expérience de leurs aînés.

86. Prenant la parole en qualité de représentant de la jeunesse australienne, **M. Groom** (Australie) dit que le changement climatique constitue l'une des principales préoccupations des jeunes du monde entier. Les jeunes peuvent adapter leur comportement plus facilement que les autres et le monde devrait mettre à profit leur énergie en renforçant le rôle de l'enseignement et de la formation dans la solution des problèmes posés par ce changement. C'est ainsi que la jeunesse australienne a compris qu'il fallait réduire la pénurie d'eau parce l'école l'a abondamment informée de la situation à ce sujet.

87. En Australie, un certain nombre de jeunes se mobilisent pour en aider d'autres qui ont moins de chances qu'eux, comme les jeunes autochtones ou les nouveaux immigrants. Beaucoup de jeunes appartiennent au mouvement « Australiens pour la disparition de la pauvreté ». Néanmoins, il existe encore de nombreux jeunes marginaux qui se sentent isolés de la société et ont besoin qu'on s'occupe d'eux, particulièrement à l'ONU. M. Groom espère que la résolution intitulée « Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà » (A/C.3/62/L.4) sera adoptée.

88. Le Programme du gouvernement australien « Jeunes ambassadeurs pour le programme de développement » a permis à 2 100 jeunes Australiens de contribuer de manière positive au développement dans toute la région de l'Asie et du Pacifique. Il importe que les jeunes sentent que l'ONU les écoute et le programme des délégués de la jeunesse représente une étape importante en direction de cet objectif. M. Groom demande instamment à tous les États membres d'envisager d'inclure un représentant de la jeunesse dans leur délégation auprès de l'ONU.

89. **M^{me} Asmady** (Indonésie) dit que centrer le développement sur l'être humain, mot d'ordre du Sommet mondial pour le développement social tenu en 1995, conserve tout son sens en 2007. Bien que le monde ait beaucoup œuvré pour appliquer le Programme d'action adopté au Sommet mondial, il ne faut pas perdre de vue l'inégalité des résultats selon les régions et à l'intérieur des régions.

90. Le changement climatique représente un défi de taille et la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, qui doit se tenir à Bali en

décembre 2007, offrira une excellente occasion de coopération internationale à ce sujet.

91. L'Indonésie s'inquiète de l'insécurité économique dont souffrent les travailleurs migrants, particulièrement les femmes, sur les marchés de l'emploi dans le monde entier et demande instamment aux États de défendre l'égalité de droits et de chances pour cette catégorie de travailleurs.

92. L'Indonésie, quant à elle, a opté pour le progrès social et affecte la plus grande partie de son budget de développement à l'éducation et à la santé et à des programmes de lutte contre la pauvreté. Elle a aussi pris des mesures pour développer les activités de coopération en développant les petites et moyennes entreprises.

93. Considérant que la prospérité d'un pays et une structure familiale saines sont indissolublement liées, l'Indonésie a adopté une stratégie double qui associe les efforts individuels des familles à la politique de l'État. Par son plan d'action national sur les handicaps, elle continue de sensibiliser l'opinion aux personnes handicapées en tant que membres productifs de la société, et dispense aussi une formation professionnelle. La Commission nationale sur le vieillissement travaille en collaboration étroite avec le ministère des affaires sociales à mettre en relief les questions liées au vieillissement au niveau national et elle coopère avec les administrations provinciales au niveau local. Le gouvernement indonésien reconnaît aussi le rôle joué par les jeunes dans l'élimination de la pauvreté et cherche à les rendre autonomes par diverses initiatives comme le Réseau pour l'emploi des jeunes.

94. L'Indonésie se félicite de l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de son Protocole facultatif, dont elle est signataire. Elle appelle la communauté internationale à remplir son engagement de mettre un terme à l'insécurité économique existante et à l'inégalité résultant de la mondialisation. L'ONU devrait continuer à préconiser le renforcement des capacités nationales, élément essentiel sur la voie des Objectifs du Millénaire pour le développement et il est indispensable qu'il y ait cohérence entre la Commission pour le développement social, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 h 05.